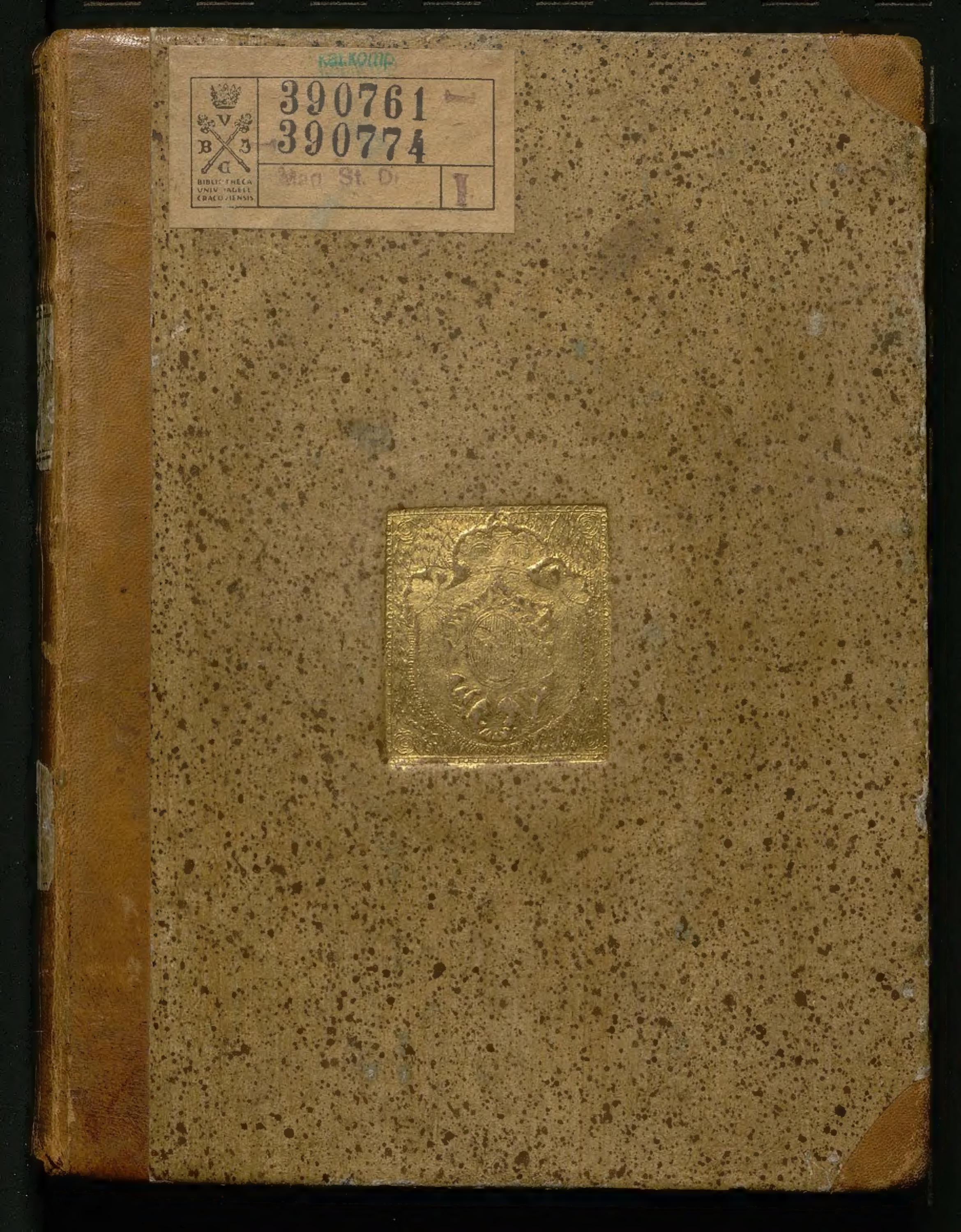

kalkomp
BIBLIOTHECA UNIV. JAGELL. CRACOVIENSIS
390761
390774
Man. St. Dr.
I

1097 | II.S.II.

G

~~272~~ 272.



1331

MISCELLANEA.

1/ Bohomolec Franciszek, De lingua Polonica colloquium.-Warszawa 1752, Typis S.R.M. in Coll. Soc. Jesu.-K nlb.10.-E$_{XIII}$ Str.225.-

2/ /Kurlandya/, Obiaśnienie niektórych okoliczności ninieyszych względem infeudacyi Xięstwa Kurlandzkiego roku 1758.-Str.31.-E$_{XX}$ Str.390.-

3/ Series Konstytucyi synopticè zebranych ex Volumine legum, dowodząc, że stan szlachecki y duchowny od wszelkiego myta, cła y poboru iest wolny. /B.m.dr.i r./-K nlb.8.- E$_{XXVI}$ St. 390

4/ Mikrzyński Jakub, Selectae ex universa philosophia conclusiones.-Lublin 1765, Typis S.R.M. Coll. Soc. Jesu.-K nlb.8.-

5/ Discours de reception.-Str.12.-2 egzem.-

6/ Pinabel de Verriere, Seconde lettre sur les événemens qui ont eu lieu à Paris depuis le 10. Juillet 1791. Jusqu'au 8. Septembre 1792. K nlb.6.-

7/ Łojko Feliks, Précis des recherches sur la Poméranie. /B.m.dr.i r./.-Str.18.-E$_{XXI}$ Str.390.-

8/ Łojko Feliks, Réponse a l'ecrit intitulé Exposé de la Conduite de la Cour Imperiale de Russie.- 1773.-Str.19.-E$_{XXI}$ Str.390.-

9/ Richesses de l'etat. 1764.-Str.16.- E$_{XXVI}$ St. 390

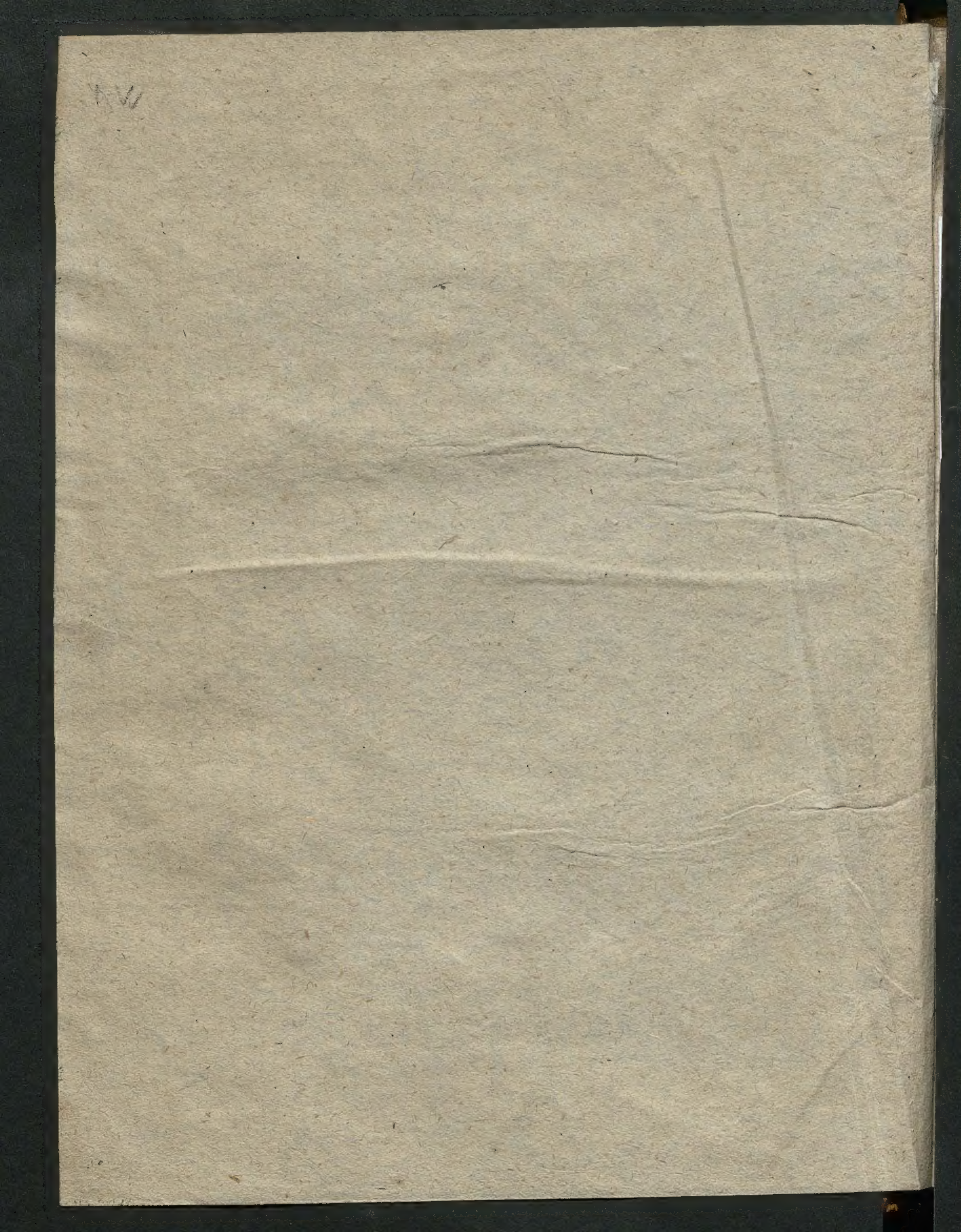
10/ Reflexions d'un suisse, sur les motifs de la guerre presente. 1756.-Str.52.-E$_{XXVI}$ St. 152

11/ Łojko Feliks, Notes justificatives pour le Précis des recherches sur la Poméranie. 1772.-Str.42.- E$_{XXI}$ Str.390.-

12/ Engel Samuel, Précis des recherches sur Galicie ou Halicz et sur Lodomérie ou Włodzimierz. 1773.- Str.12.-E $_{XVI}$ Str. 60.-

13/ Frak na tandecie/około 1799/.-K nlb.2.-E XVI
Str.276.-

Bibl. Jag.
Podh. 878



PRÉCIS
DES RECHERCHES
SUR GALICIE OU HALICZ
ET
SUR LODOMÉRIE OU WLODZIMIRZ.

1773.

390773

PRE'CIS DES RECHERCHES SUR GALICIE OU HALICZ ET SUR LODOME'RIE OU WLODZIMIRZ

Halicz, château & ville ſur le *Nieſter*, n'eſt connu dans l'hiſtoire que depuis le 12me ſiécle & environ l'an 1125; *Wlodzimirz*, auſſi château & ville, à l'orient du *Bug*, & ſur une petite riviére appellée le *Lug*, eſt connu depuis le 11me. En 1154, *Wlodzimirz* étoit le partage d'*Igor* ou *Grégoire*, fils de *Jaroslas* grand duc de *Kiow*. Depuis le commencement de ce 11me ſiécle, les Rois de Pologne (*Boleslas* Ier en 1018) avoient acquis le droit de ſuzeraineté ſur la Ruſſie par la ſoûmiſſion des grands ducs de *Kiow*; en 1074 ou environ, *Boleslas* II reçut d'*Igor* le ſerment de fidélité pour le duché de *Wlodzimirz*.

Ce n'eſt qu'environ 1137 qu'on voit un duc portant le titre de *Halicz*. Ce duc s'appelloit *Jaroslas*; & on voit environ cinquante ans après, en 1182, un autre duc de *Halicz*, appellé *Mscislas*, rendre hommage de ce duché au Roi de Pologne *Caſimir* II ſurnommé le *Juſte*.

Après la mort de *Mscislas* en 1185, un prince Hongrois nommé *André*, ſecond fils du Roi *Béla* III s'empara de *Halicz*, & uſurpa ce duché ſur *Volodimir* frere puiné de *Mscislas*. *André* fut chaſſé de *Halicz* en 1188 par *Caſimir* le *Juſte*, qui y rétablit *Volodimir*; & *Volodimir* rendit encore hommage du duché de *Halicz* au Roi de Pologne.

Après la mort de *Volodimir*, décédé ſans enfans en 1198, le cadet de ces deux ducs, appellé *Romain*, qui poſſédoit déja le duché de *Włodzimirz* par la conceſſion de *Caſimir* le *Juſte* depuis 1179, fut inveſti de *Halicz* auſſi, par *Leſzko* dit le *Blanc*, fils de *Caſimir*, la même année 1198.

On ne ſait pas quelle peut avoir été l'étendue du duché de *Halicz*; mais dans le tems où l'on voit des ducs à *Halicz*, on en voit auſſi à *Swinigrod* ou *Zwinogrod*-ſur-*Nieſter* en Podolie, à *Trembowla* & à *Przemisl* dans ce qu'on appelle le palatinat de Ruſſie; & à *Belz* qui fait un palatinat ſéparé, & qui a été duché encore au quinziéme ſiécle.

Romain duc de *Włodzimirz* & de *Halicz* mourut en 1205, & laiſſa deux fils *Daniel* & *Baſile*. Ces princes ſuccéderent à leur pere dans le duché de *Włodzimirz*; & ſon neveu *Mscislas-Mscislawicz*, ou *Mscislas* fils de *Mscislas*, lui ſuccéda dans le duché de *Halicz*. *Mscislas-Mscislawicz* étoit fils de ce *Mscislas*, qu'on a vû rendre hommage de *Halicz* à *Caſimir* le *Juſte* en 1182 & mourir en 1185.

Un autre cadet de Hongrie, appellé *Coloman*, s'empara encore de *Halicz* fur *Mscislas-Mscislawicz*, environ 1214, & s'y fit couronner fous le titre de Roi de *Halicz*. *Coloman* ne jouit pas longtems de ce nouveau royaume: l'année qui a fuivi fon couronnement, il fut chaffé de *Halicz* par le duc *Mscislas-Mscislawicz*, fecondé par d'autres princes Ruffes. *Coloman* mourut en Hongrie, gouverneur de la Dalmatie & de la Croatie pour fon frere *Béla* IV, en 1241, fans laiffer de poftérité. Depuis l'expulfion de ce prince, le duché de *Halicz* a été poffédé tranquillement & fans interruption par des princes Ruffes jufqu'au commencement du 14me fiécle.

Sous la domination de ces princes Ruffes, & vers la fin du 13me fiécle, *Halicz* avoit été uni à un nouveau duché qui s'étoit élevé en Ruffie, dont la capitale étoit *Léopol*, & dont les princes ont porté le titre de ducs de Ruffie. *Léon* duc de *Wlodzimirz*, fils de *Daniel*, & petit-fils de *Romain*, fonda *Léopol* environ 1267. C'eft le même *Léon* qui herita du duché de *Halicz* après la mort de fon oncle *Bafile*.

Après l'extinction des mâles dans la maifon des princes Ruffes maitres de *Léopol*, ou de la Ruffie Rouge, le duché de Ruffie paffa par fucceffion fur la tête de *Boleslas* de Mafovie, fils de *Troyden* duc de Mafovie-Varfovie & de *Marie* princeffe de Ruffie. *Boleslas* hérita de la Ruffie, environ 1320, après la mort de *George* duc de Ruffie, fon oncle maternel.

Boleslas mourut lui-même fans laiffer de poftérité en 1340; &, la même année, le Roi de Pologne *Cafimir* le grand, fuzerain de la Ruffie, unit à fa couronne le duché de Ruffie, comme fief vacant depuis que le fang des princes

Ruffes,

Ruſſes, aux quels *Caſimir* le *Juſte* & *Leſzko* le *Blanc* l'avoient conféré, n'éxiſtoit plus.

Caſimir le grand qui mourut en 1370 poſſéda la Ruſſie tant qu'il vecût, & ſa couronne la poſſéda juſqu'à la fin de 1377, que le ſucceſſeur de ce prince *Lois* Roi de Hongrie & de Pologne, fit occuper la Ruſſie par les Hongrois pour annexer cette province au royaume de Hongrie.

Louis mourut en 1382, *Hedvige* ſa ſeconde fille lui ſuccéda en Pologne en 1384; elle fut mariée à *Ladislas-Jagellon* grand duc de Litvanie en 1386; & en 1390 elle chaſſa les Hongrois de la Ruſſie, & réunit cette province à la couronne de Pologne, à qui elle appartenoit légitimement. Depuis, cette couronne a poſſédé la Ruſſie pendant quatre ſiécles, juſqu'en 1772 que la cour de Vienne s'en eſt emparée. Voilà tous les faits qu'on a pû trouver ſur la Ruſſie.

Louis eut pour ſucceſſeur en Hongrie ſa fille ainée *Marie*. Du vivant de ſon pere cette princeſſe avoit été fiancée à *Sigismond* de Luxembourg, fils de l'empereur *Charles* IV & depuis Empereur lui-même, & elle l'épouſa en 1387. Pendant le regne de ce prince, les états de Hongrie paſſerent en 1403 avec ceux de Pologne un traité de paix & d'alliance perpétuelles, par le quel ces états de part & d'autre s'aſſurerent mutuellement & à jamais, la poſſeſſion tranquille de leurs royaumes & autres domaines quelconques dont ils jouiſſoient actuellement. Les états de Hongrie qui ſtipulerent ces furetés à ceux de Pologne, n'excepterent point la Ruſſie de cette ſtipulation.

Quelques années après, par un manége qu'on voit développé dans ces recherches, *Sigismond* fit accepter à *Jagellon* un autre traité. Par cet autre traité paſſé en 1412

à *Liblio*,

à *Liblio*, ou *Lublyo*, ou *Lubowla*, dans le comté de *Zips*, *Sigismond* agé de trente ans de moins que *Jagellon*, obtint de ce prince que, dans l'eſpace de cinq ans, après la mort de l'un ou de l'autre des deux Rois, il ſe tiendroit un congrès entre les commiſſaires des deux royaumes, où ceux de Hongrie produiroient leurs titres ſur la Ruſſie; & qu'il leur ſeroit fait juſtice ſur ces titres.

Jagellon mourut en 1434 & *Sigismond* environ quatre ans après. Dans l'eſpace de ces environ quatre ans, le Roi de Hongrie qui n'avoit pas des titres à produire, ne demanda pas de congrès. Ce prince eut pour ſucceſſeur en Hongrie *Albert* d'*Autriche* ſon gendre, & qui a été empereur auſſi ſous le nom d'*Albert* II. *Albert* gouverna le royaume de Hongrie près de deux ans, & le terme des cinq ans convenu pour la production des titres de la Hongrie expira ſous ſon regne. Le traité de 1412 ou de *Liblio*, ne fut renouvellé ni entre *Sigismond* & *Ladislas* qui ſuccéda à *Jagellon*; ni entre le même *Ladislas* & *Albert* ſucceſſeur de *Sigismond*; ni le terme de cinq ans convenu pour la production des titres ne fut prorogé.

Depuis la mort de *Jagellon* ou depuis 1434 on ne trouve plus le traité de *Liblio* nommé ni rappellé dans aucun de ceux, qu'on voit paſſés en différens tems entre les Rois & les royaumes de Hongrie & de Pologne, & l'on trouve de ces traités ou autres actes au nombre de cent-ſoixante-dix-neuf.

Les princes de la maiſon d'Autriche regnent en Hongrie ſans interruption depuis 1527; il y a dans l'eſpace du tems qui s'eſt écoulé depuis cette époque quatre-vingt-douze tranſactions entre la Pologne & ces princes, parmi les-

quelles

quelles huit traités de paix & d'alliance perpétuelles entre les Rois & les royaumes de Hongrie & de Pologne.

L'Empereur *Fréderic* III qui portoit le titre de Hongrie, avoit fait en cette qualité en 1470 avec le Roi de Pologne *Casimir* IV fils de *Jagellon* un traité de paix & d'alliance perpétuelles, entre les deux Rois & les royaumes, duchés ou principautés & autres domaines qu'ils possédoient actuellement ou qu'ils pourroient posséder à l'avenir (*a*), & par le quel les deux Rois s'engagerent en leur nom & en celui de leur postérité, à n'entreprendre jamais rien l'un contre les états de l'autre (*b*).

Ferdinand d'Autriche depuis empereur sous le nom de *Ferdinand* I qui monta sur le trone de Hongrie en 1527, & qui regnoit sans compétiteur depuis 1540 (*c*), passa en 1549 avec *Sigismond-Auguste* un autre traité, dans le quel il rappelloit & confirmoit celui de *Fréderic* III. Par ce traité de 1549, *Ferdinand* & *Sigismond-Auguste* convinrent d'une paix & d'une alliance perpétuelles entre eux, leur postérité, les nations sur les quelles ils regnoient, leurs royaumes, duchés ou principautés & autres domaines, & ils s'engagerent de n'attenter jamais, sous quelque couleur que ce puisse être, l'un sur les états possédés actuellement

par

(*a*) *Fréderic* III avoit été couronné Roi de Hongrie, en 1459; &, en 1464, il avoit passé avec *Mathias* Roi de Hongrie aussi, un traité dans le quel il stipula pour lui & pour sa maison la succession au royaume de Hongrie, au cas que *Mathias* vint à décéder sans enfans mâles.

(*b*) v. *Dogiel Cod. Diplom. Reg. Pol. T. I p. 163 Nro 13.*

(*c*) *Jean* de *Zapol* aussi Roi de Hongrie mourut cette année 1540.

par l'autre (*d*): L'Empereur *Charles-Quint*, frere ainé de *Ferdinand*, & qui portoit auſſi le titre de Hongrie, accéda à ce traité & le confirma la même année 1549 (*e*).

En 1589 l'Empereur *Rodolphe* II auſſi Roi de Hongrie, renouvella avec *Sigismond* III Roi de Pologne la paix & l'alliance entre les deux royaumes, & s'engagea expreſſement à n'entreprendre jamais rien contre la Ruſſie (*f*); & par un ſecond traité de la même année 1589, *Rodolphe* renouvella ceux de *Ferdinand* I de 1549 & de *Frédéric* III de 1470 (*g*).

L'Empereur & Roi de Hongrie *Mathias* renouvella tous ces traités en 1613 (*h*). *Ferdinand* II les renouvella en 1633 (*i*); *Léopold* en 1677 (*k*). *Charles* VI en 1732 (*l*). Dans aucun de ces traités depuis 1470 ces Rois de Hongrie ne prirent les titres de *Galicie* ni de *Lodomérie*, & dans tous non ſeulement les Rois de Pologne prenoient celui de Ruſſie,

 mais

(*d*) *Dogiel ut ſup. p. 213 ſqu. Nro 50.*
(*e*) *Ibid. p. 219-220 Nro 51.*
(*f*) *Ibid. p. 231 ſqu. Nro 56.* Ce traité a été confirmé par le Ro. d'Eſpagne *Philippe* II & par tous les princes de la maiſon d'Autriche. vi *ibid. p. 252 ſqu.* & *p. 286-7 Nro 93-4.*
(*g*) *Ibid. p. 246 Nro 62.* Le premier de ces traités de 1589 avoit été ſigné le 9 Mars. Il fut ratifié par *Rodolphe* le 26 Mai; & le même jour ce prince ſigna le ſecond. Et la ratification du premier & l'exemplaire impérial du ſecond, ſont donnés à *Prague* le 26 Mai 1589.
(*h*) *Ibid. p. 294 ſqu. Nro 97* & *Vol. Leg. 3 p. 209 ſqu.* Ce traité a été ſigné à Presbourg.
(*i*) *Dogiel ut ſup. 300 ſqu. Nro 98.*
(*k*) *Ibid. p. 331 ſqu. Nro 112.*
(*l*) *Ibid. p. 351 ſqu. Nro 118.*

mais auſſi les Rois de Hongrie le leur donnoient (*m*); & ils ont continué à le leur donner juſqu'à préſent (*n*).

Depuis 1470 juſqu'en 1772 aucun des Rois de Hongrie de la maiſon d'Autriche n'a donc cherché quérelle à la Pologne ſur les provinces Ruſſes; & depuis 1470 la légitimité de la poſſeſſion de ces provinces par la Pologne a été reconnue légitime par ces princes mêmes.

On ſent bien, que quand la cour de Vienne eût voulu reſuſciter aujourd'hui le traité de *Liblio* ou de 1412 paſſé, tombé, & oublié depuis près de quatre ſiécles, il auroit fallu que cette cour, conformement à ce traité même, eût propoſé un congrès; qu'elle y eût produit ſes titres; & conſtaté ſes prétendus droits ſur la Ruſſie, que le public

même

(*m*) *Ibid. p. 164 Nro 15.* C'eſt *Frédéric* III qui le donne à *Caſimir* IV en 1474.

Ibid. p. 183 ſqu. Nro 26. C'eſt *Ferdinand* I qui le donne à *Sigismond* I en 1530 & *ibid. p. 213 Nro 50.* C'eſt le même *Ferdinand* qui le donne à *Sigismond-Auguſte* dans le traité même de 1549.

Ibid. p. 231 Nro 56 col. 2. Ce ſont les plénipotentiaires de *Rodolphe* au premier traité de 1589, parmi les quels deux Hongrois, qui le donnent à *Sigismond* III, & *p. 245 Nro 61 col. 2.* C'eſt *Rodolphe* lui même dans la ratification de ce traité &c.

Jamais les Rois de Pologne n'avoient donné à ceux de Hongrie les titres de *Galicie* ou de *Lodomérie;* & depuis *Frédéric* III aucun Roi de Hongrie de la maiſon d'Autriche n'a porté ces titres dans leurs tranſactions avec la Pologne. On ne ſait pas au reſte ſur quoi, les Rois de Hongrie pouvoient fonder celui de *Lodomérie* ou de *Wlodzimirz;* ils fondoient celui de *Galicie* ou de *Halicz* ſur l'envahiſſement paſſager de ce château par deux princes Hongrois.

(*n*) L'Impératrice-Reine de Hongrie *Marie-Thérèſſe* l'a donné ellemême au Roi de Pologne actuellement regnant.

même a déja jugé ſans doute qu'elle n'a pas de quoi conſtater (*o*).

Quand la cour de Vienne auroit de quoi conſtater des prétenſions qui tout-au-plus pouvoient tomber ſur *Halicz*, le ſeul château de la Ruſſie qu'on aït vu envahi par deux cadets de Hongrie, vers la fin du 12[me] & au commencement du 13[me] ſiécles; quel eſt le droit qui auroit autoriſé cette cour à envahir tout le palatinat de *Ruſſie*, tout celui de *Belz*, une partie de la *Podolie*, la plus grande partie du palatinat de *Cracovie*, une grande partie de celui de *Sandomir*, une partie de celui de *Lublin*, & la moitié de la terre de *Chelm?* S'emparer de ces provinces, les plus riches de la Pologne, ſous le titre de *dédommagement de la nonjouiſſance* du château de *Halicz*, titre allégué dans la déclaration de cette cour du mois de Septembre 1772 c'eſt exactement comme le dit l'auteur des obſervations ſur cette déclaration, ainſi que ſur les deux autres qui ſont uniformes avec elle, *s'emparer d'un royaume, pour avoir été privé de la jouiſſance d'un village.*

Mais la cour de Vienne n'a pas produit un ſeulement des titres, par les quels elle aït pu établir des droits ſur *Halicz* même. Le procédé de cette cour en 1772 vis-à-vis un d'un état voiſin, ami & allié depuis tant de ſiécles, & dont l'utilité, de la quelle il a été à cette maiſon, ne peut pas encore avoir été oubliée à *Vienne*, ſera

 toû-

(*o*) L'*Èxpoſé Prélim. des droits de la couronne de Hongrie ſur la Ruſſie-Rouge & ſur la Podolie &c*, a été imprimé à Vienne ſur la fin de l'année précedente 1772.

toûjours reputé pour illégal & violent; & de quelle maniére que cette cour parvienne à consommer son ouvrage; l'avulsion de ces provinces du royaume de Pologne ne sera jamais regardée comme fondée en justice.




Biblioteka Jagiellońska
stdr0023295


DE LA
BIBLIOTHEQUE
ALEXANDRE